EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier RICHEFOU, à l'hôtel du Département à Laval.
Date de la convocation : 2 décembre 2021

CONSEILLERS AYANT VOIX DELIBERATIVE :

En exercice : 25
Présents : 17
Votants : 18

ETAIENT PRESENTS :

- **Membres titulaires** : M. Olivier RICHEFOU, Mme Jacqueline ARCANGER, Mme Christelle AUREGAN, M. Christian BRIAND, M. Sylvain ROUSSELET, M. Gérard DUJARRIER, M. Christophe LANGOUET, M. Antoine VALPREMIT, Mme Camille PETRON, M. Claude TARLEVE, M. Jean-Paul FORVEILLE, M. Bruno LESTAS, M. Jacky CHAUVEAU, M. Gilles LIGOT, M. Christian LEFORT
- **Membres suppléants** : M. Patrick SOUTIF, M. Louis BONNEAU
- **Membre de plein droit** : M. Xavier LEFORT, Préfet de la Mayenne
- **Membres avec voix consultative :**
  - M. le Colonel Hors Classe Marc HOREAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
  - M. le Médecin-Lieutenant-colonel Johnny THIBAUDEAU, Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical
  - M. l'Adjudant-chef Anthony DERSOIR, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers
  - M. le Lieutenant Sébastien NORMAND, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers
  - M. le Sergent-chef Julien HARY, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers
  - M. le Lieutenant Arnaud JARDIN, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires
  - M. l'Adjudant-chef Vincent ROUSSET, représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers
- **Assistait également :** Mme Isabelle LURSON, Payeur du Département

S'ETAIENT FAIT EXCUSER :

- **Membres titulaires** : M. Joël BALANDRAUD, Mme Julie DUCOIN, Mme Nadège DAVOUST, Mme Dominique DE VALICOURT, Mme Sylvie VIELLE, M. Didier BOITTIN, Mme Diane ROULAND (ayant donné pouvoir à Christelle AUREGAN), M. Michel GALVANE, M. Pierrick GILLES, M. Georges HOYAUX
- **Membres suppléants** : Mme Corinne SEGRETAIN, Mme Stéphanie LEFOULON, M. Jean-François SALLARD, Mme Nicole BOUILLON, Mme Sandrine GALLOYER, M. Raymond LELIEVRE, M. Patrick GAULTIER
- **Membres avec voix consultative** : M. le Sergent Etienne MARTINEAU, Mme Maud LEZE

Délibération n° 2 : BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours a débattu des orientations budgétaires pour 2022 (ROB 2022) lors de sa séance du 8 novembre dernier. Les éléments de contexte n'ayant pas évolué, le projet de budget primitif qui est présenté reprend les prévisions affichées pour l'exercice 2022 tant pour le fonctionnement que pour l'investissement et propose les équilibres conformément aux orientations.

Les montants ont été affinés pour le fonctionnement afin de prendre en compte des informations non connues au moment du débat.

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP2021	BP2022	%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 164 039	3 213 765	1,57%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 266 164	13 530 270	1,99%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	216 273	233 902	8,15%
TOTAL Dépenses de gestion	**16 646 476**	**16 977 937**	**1,99%**
66 CHARGES FINANCIERES	50 480	50 500	0,04%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000	1 000	-85,71%
TOTAL Dépenses réelles	**16 703 956**	**17 029 437**	**1,95%**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 800 000	2 880 000	2,86%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	**19 503 956**	**19 909 437**	**2,08%**

Comme le montre le tableau ci-dessus, les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 2.08% en raison de l'augmentation des dépenses de gestion (+2%).

1.1. Les charges à caractère général

Ce poste devrait augmenter de 1.57%. Comme évoqué dans le ROB 2022, cette augmentation est due en partie à la hausse de l'inflation (flambée des prix de l'électricité, du gaz, et du carburant), et des primes d'assurances du fait de la sinistralité.

Elle est également imputable à une hausse de la qualité de service en matière de gestion de l'alerte (résilience du système), au niveau des systèmes d'information et de communication, et dans les technologies numériques (dématérialisation, numérisation des outils opérationnels).

Elle est liée enfin à la mise en œuvre du SDACR Risques Particuliers (RP).

Ces augmentations importantes au regard de la taille de ce poste budgétaire sont compensées par le transfert des primes d'assurance statutaire dans le chapitre 012 Charges de personnel. A périmètre constant, le chapitre 011 évoluerait de +6% entre les deux exercices.

1.2. Les charges de personnel

Les charges de personnel devraient augmenter de 2% du fait principalement de la création de postes pour la mise en place du régime de garde de 12h et pour le pilotage des projets NexSIS et Réseau Radio du Futur (RRF).

en K€	BP2021	BP2022	%
Masse salariale	8 778	8 906	1,46%
Indemnites SPV	3 926	3 947	0,53%
Allocation de vétérance	440	444	0,91%
Autres	123	233	89,43%
TOTAL	**13 267**	**13 530**	**1,98%**
NPFR	67	88	31,34%

La masse salariale évolue de 1.46% en raison premièrement de la création de deux postes liée à la transition vers un régime de garde de 12h. Les créations de deux postes de caporaux pour 2022 sur les 8 évoquées à l'horizon 2024 permettent de combler le manque d'effectif lié à la fin du régime des logés et des rémunérations accessoires. A titre d'information, les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) versées sur 2021 devraient atteindre 100 K€ comme en 2020 ce qui montre la nécessité d'augmenter les effectifs de

Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP). Les IHTS ont été inscrites pour 40 K€ au BP 2022. Le delta (60 K€) permet de financer en partie ces créations de postes.

Ce projet de budget prévoit également la création de deux postes pour piloter les projets NexSIS et RRF. Le recrutement d'un capitaine de SPP pour diriger ces deux dossiers majeurs pour l'établissement est acté, le recrutement du second poste sera soumis à validation en cours d'exercice.

Ces créations représentent un coût pour la masse salariale de 200 K€. Celui-ci est compensé par la vacance du poste du Directeur Départemental Adjoint et grâce à une gestion optimisée de la pyramide des âges. Le ROB 2022 estime ainsi que la masse salariale diminue de 1% hors créations de postes.

En matière de rémunération et d'avancement, les avancements de grade et les promotions internes ont été estimés au regard des Lignes Directrices de Gestion.

Concernant les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), les indemnités devraient progresser de 0.5% en 2022. Cette inscription tient compte d'une revalorisation forfaitaire du montant de l'indemnité de 1% au 1er juillet 2022 après +2% en 2021. Cette proposition prend en compte l'ensemble des besoins, elle est réalisable grâce à une estimation plus fine des différentes composantes de cette enveloppe.

€	BP2021	BP2022	BP2022/BP2021
Interventions	1 276 300	1 240 500	-2,80%
Formation	681 995	644 550	-5,49%
Astreintes	1 474 300	1 540 000	4,46%
Gardes	307 425	295 500	-3,88%
TTA	89 332	90 000	0,75%
Indemnités fonction	62 418	66 400	6,38%
Contrôle médical	33 835	70 000	106,89%
TOTAL	**3 925 605**	**3 946 950**	**0,54%**

La partie Interventions est fondée sur 16 000 interventions réalisées hors réforme des transports sanitaires urgents. Pour cette dernière, dont le démarrage n'a pas encore été entériné, il a été prévu une enveloppe complémentaire de 65 K€ correspondant à 800 interventions supplémentaires.
La composante Gardes comprend le renfort pour la campagne estivale et les gardes des opérateurs. La composante Formations inclut la poursuite du programme de formation lié à la mise en œuvre du SDACR risques particuliers notamment sur la partie Sauvetage Aquatique (SAV), Feu de Forêt (FDF), et risques technologiques. La ligne Indemnités de Fonction augmente de 6% en raison notamment de l'investissement du pharmacien chef SPV dans l'attente du recrutement d'un pharmacien gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI). Enfin, il a été inscrit une enveloppe spécifique pour la vaccination COVID dans la composante Contrôle médical.

Les autres charges de personnel progressent de 83% en raison du transfert des primes d'assurance statutaire (139 K€) du chapitre 011 au chapitre 012.

1.3. Les autres postes de dépenses

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 8% du fait de la progression de la NPFR (+31%). L'estimation tient compte des mesures figurant dans la loi

dite MATRAS d'abaissement du seuil de 20 à 15 ans de service et de la revalorisation de la prestation dont le financement est en cours de discussion au niveau national.

Les charges financières ont été estimées sur la base des tableaux d'amortissement. En cas de mobilisation d'un emprunt, les crédits seront ajustés en cours d'exercice.

L'augmentation de la dotation aux amortissements de 3% résulte du rajeunissement et de la modernisation du parc de matériel et des équipements.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP2021	BP2022	%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	88 000	88 000	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	345 530	399 450	15,61%
74 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	17 141 051	17 432 807	1,00%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 984	5 501	10,37%
TOTAL Recettes de gestion	**17 579 565**	**17 925 758**	**1,97%**
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	4 000	
TOTAL Recettes réelles	**17 579 565**	**17 929 758**	**1,99%**
042 QUOTE-PART SUBV REPRIS AU RESULTAT	1 628 000	1 546 000	-5,04%
042 NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT BATIMENTAIRE	296 391	433 679	46,32%
TOTAL Recettes de fonctionnement	**19 503 956**	**19 909 437**	**2,08%**

Les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser de 1.97% en raison de l'augmentation des contributions de 1.8% et des opérations payantes de 15%.

Il est important de noter qu'il est indispensable pour équilibrer la section de fonctionnement de neutraliser la dotation aux amortissements des bâtiments (+46%) comme l'autorise l'instruction comptable et budgétaire M61 en raison notamment de la réduction de la quote-part des subventions d'équipement transférables versées sur les exercices antérieures de 5% (-82 K€).

2.1. Les produits de services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre est constitué pour l'essentiel des opérations payantes facturées aux centres hospitaliers et de remboursements de frais divers. La progression affichée de 15% résulte de l'inscription de facturation de transports inter-hospitaliers pour 10 K€ et de l'augmentation de des carences ambulancières de 35 K€ liée à la réforme des transports sanitaires urgents et à la progression du tarif de la carence de 124 à 200 € annoncée par le Président de la République au Congrès national des sapeurs-pompiers.

2.2. Les contributions et participations

Conformément au vote des contributions prévisionnelles pour 2022, les contributions des communes et des EPCI augmenteront de 1.8% en 2021 (+143 K€). La participation du Département suivant le ROB 2022, augmentera également de 1.8% (+161 K€).

La participation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le financement du dispositif de Véhicule de Liaison Santé (VLS) Evron a été inscrite pour 120 K€ comme en 2021. Il a été inscrit également une augmentation de 7 K€ de la redevance versée par le Centre Hospitalier de Laval pour l'utilisation de l'infrastructure réseau du SDIS.

2.3. Les autres postes de recettes

Concernant le chapitre « Opérations d'ordre de transfert entre sections », la quote-part des subventions d'investissement transférables reprises au résultat (1 546 K€) est en diminution de 5% du fait de la baisse des subventions d'équipement reçues par le SDIS depuis 2018 d'une part. D'autre part, comme évoqué ci-dessus, il est nécessaire d'opter pour la neutralisation des amortissements liés aux bâtiments afin d'équilibrer la section de fonctionnement (434 K€).

3. L'évolution des épargnes

Compte-tenu de l'évolution des dépenses de gestion (+2%) et des recettes de gestion (+2%), l'épargne de gestion s'établirait à 947 821 €, en augmentation de 1.58%. Du fait de la réduction des charges exceptionnelles, l'épargne brute progresserait de 3% à 900 321 €.

4. Le programme d'investissement

K€	ROB2022	BP2022	Ecart	*RAR 2021*
Opérations immobilières	**1 615**	**1 318**	**-297**	***450***
Plan Pluriannuel Immobilier 2019-2021 P201910	865	883	18	
Plan de relance	300		-300	*300*
Gros travaux CIS 202112	450	435	-15	*150*
Acquisitions de biens (dont reports)	**3 620**	**3 138**	**-482**	***650***
Direction (informatique/transmissions) P201606	200	200	0	
Véhicules 2 P201808	320	0	-320	*300*
Véhicules 3 P202213	1 600	1 595	-5	
Autres acquisitions	1 500	1 343	-157	*350*
TOTAL	**5 235**	**4 456**	**-779**	***1 100***

Les dépenses d'équipement sont estimées à 4 456 K€ contre 4 933 K€ au BP2021 et 5 235 K€ au ROB 2022.

Les ajustements par rapport au ROB se situent au niveau du plan de relance, du PPI Engins et des autres acquisitions. Pour les deux premiers, les crédits envisagés au ROB seront repris au Budget Supplémentaire (BS) en Restes à Réaliser (RAR) une fois les résultats de l'exercice 2021 arrêtés. Au niveau des autres acquisitions, des arbitrages ont été rendus depuis le ROB sur des projets insuffisamment aboutis.
Ce budget d'investissement permet au niveau des casernements :

- L'inscription des crédits pour la poursuite des travaux et la livraison du CIS de Laubrières (838 K€) ;
- l'inscription de 45 K€ de frais d'études pour un nouveau CIS pour la mise en œuvre des plans votés ;
- Enfin l'inscription de 435 K€ pour la deuxième tranche du plan de gros entretien, et de rénovation des CIS existants. Sont inscrits notamment pour 2022 :
    - Travaux de grosses réparations à Larchamps (60 K€) ;
    - Travaux de grosses réparations à Ernée (40 K€) ;
    - Travaux de réaménagement de la cuisine commencés en 2021 et travaux de grosses réparations de la toiture pour le CSP Laval (135 K€) ;
    - Travaux de maintenance courante, mise en réseau, câblage, éclairage, et chauffage pour l'ensemble des casernes (180 K€).

Ce budget d'investissement concrétise le démarrage du PPI Engins 2022-2027 voté le 8 novembre dernier avec notamment :

- L'acquisition de deux Fourgons Pompe Tonne (460 K€) ;
- D'un Camion-Citerne Rural Secours Routier (280 K€) ;
- D'un Camion-Citerne Feu de Forêt pour démarrer la mise en œuvre du SDACR risques particuliers (250 K€) ;
- De 4 ambulances dont 2 avec une cabine cellule (350 K€) ;
- Une nouvelle embarcation pour la mise en œuvre de la spécialité SAV dans le cadre du SDACR risques particuliers.

Ce budget d'investissement permet enfin d'inscrire des crédits :

- 600 K€ pour équiper à neuf les nouveaux engins et poursuivre l'harmonisation et les mises aux normes de l'habillement et des EPI ;
- 158 K€ sur le service de santé et de secours médical pour notamment continuer d'équiper les Véhicules de Liaison Infirmiers et les ambulances en multi paramétriques;
- 70 K€ pour les équipes spécialisées dans le cadre de la mise en œuvre du SDACR risques particuliers ;
- 113 K€ pour améliorer les conditions de travail des agents en intervention avec un effort important sur les appareils respiratoires isolants et la prévention de la toxicité des fumées.

Afin d'avoir une vision complète des engagements pluriannuels, la synthèse des AP/CP en cours figure ci-dessous.

Programme	Libellé	Prévision	CP antérieurs	CP2022	CP2023	CP ultérieurs
201606	Construction Direction Départementale	8 393 000	8 052 194	200 000	140 806	0
201707	Informatique	175 000	175 000			0
201808	PPI Engins 2018-2021	5 923 000	5 881 184			41 816
201910	Plan pluriannuel immobilier 2019-2021	3 000 000	591 188	883 000	1 005 000	520 812
202112	Gros entretien, réparations, et extensions	3 065 000	440 000	435 000	450 000	1 740 000
202213	PPI Engins 2022-2027	9 510 900	0	1 595 000	1 582 400	6 333 500
TOTAL		30 066 900	15 139 566	3 113 000	3 178 206	8 636 128

5. Le financement de l'investissement

K€	ROB2022	BP2022	Ecart	*RAR 2021*
Subventions reçues	**1 660**	**1 270**	**-390**	***300***
Subvention Immobilier Communes et EPCI	360	270	-90	
Subventions CD53 Immobilier	1 000	1 000	0	
Subvention CD53 Plan de relance	300	0	-300	*300*
Dotations et fonds propres	**2 045**	**1 035**	**-1 010**	***1 065***
FCTVA	524	590	66	
Cessions d'immobilisations	30	30	0	
Report n-1	1 010	0	-1 010	*1 065*
Autofinancement net	481	415	-66	
Reste à financer par emprunt	**1 530**	**2 152**	**622**	***1 500***

Au niveau des subventions, les ajustements par rapport au ROB se situent sur la subvention d'équipement pour le financement du CIS Laubrières, l'acompte versé en 2020 représentant 50% du coût prévisionnel des travaux. Le reliquat de la subvention du Département pour le financement du plan de relance du SDIS en 2021 sera repris au budget supplémentaire en restes à réaliser 2021.

Le FCTVA a été réévalué au regard des dépenses d'équipement qui pourraient être réalisées en 2021.

Le besoin de financement prévisionnel au BP 2022 s'établit ainsi à 2 152 K€ soit +622 K€ par rapport au ROB en raison de la réduction de l'autofinancement net, des subventions d'équipement, et le fait de ne pas pouvoir reprendre le résultat excédentaire de 2021 au BP. Avec la reprise de ce dernier, le besoin de financement pourrait être réduit à 1 085 K€.

6. L'endettement

Compte tenu du besoin de financement estimé au BP2022 en incluant les résultats prévisionnels de 2021, l'encours de dette au 31/12/2022 évoluerait de la façon suivante :

en K€	2019	2020	*2021*	2022
Encours au 1/01	2 130	1 712	*2 641*	2183
Remboursement du capital	418	471	*458*	487
Nouvel emprunt	0	1 400	*0*	1 500
Encours au 31/12	1 712	2 641	*2 183*	*3 196*

Sur cette base le taux d'endettement passerait de 12% (prévisionnel 2021) à 18% et la capacité de désendettement progresserait de 1.62 ans (prévisionnel 2021) à 3.55 ans.

7. Présentation selon la gouvernance

Dans la continuité des exercices précédents, le BP 2022 est décliné selon la Gouvernance adoptée par l'établissement.

Ainsi, la présentation par section est complétée au profit de la mise en place de 14 « fiches Projets Annuels de Performance (PAP) » indiquant la finalité et les objectifs permanents, ainsi que les objectifs prioritairement retenus pour 2022 déclinés par actions s'appuyant sur un diagnostic global et sur l'identification d'enjeux de progrès dans chacun des programmes considérés.

La seconde partie de la fiche est consacrée aux ressources attribuées à chaque programme, qu'il s'agisse des crédits de dépenses inscrits dans la proposition de BP ou d'indications concernant les éventuelles recettes et ressources de type non financier liées au programme.

Les charges de personnel estimées pour l'exercice, qu'il s'agisse des traitements des SPP ou des personnels administratifs et techniques, sont quant à elles affectées par programme en fonction des missions individuellement exercées par chacun des agents. Les indemnités des SPV sont réparties entre les missions selon qu'elles sont de nature opérationnelle ou administrative.

L'ensemble de ces fiches est annexé au présent rapport, ainsi qu'un détail exhaustif des inscriptions de crédits par nature assorti d'une fiche de synthèse sur les financements des dépenses réelles. En séance, la maquette budgétaire légale prévue par l'instruction comptable M61 sera règlementairement soumise à la signature des membres du Conseil d'Administration.

Les dépenses prévisionnelles selon la présentation par gouvernance pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

M / P	Intitulé	FONCT	INVT	TOTAL
0	**Gestion comptable de l'établissement**	**709 600**	**488 000**	**1 197 600**
	Charges générales	127 100	1 000	128 100
	Frais Financiers	50 500	487 000	537 500
	Allocation de Vétérance	444 000		444 000
	Nouvelle PFR	88 000		88 000
	Dépenses imprévues			
1	**Prévention, évaluation des risques, planification**	**796 349**	**4 500**	**800 849**
11	Prévention et expertise de sécurité civile	351 098	3 500	354 598
12	Planification et préparation des interventions	400 343	1 000	401 343
13	SDACR	44 907		44 907
2	**Les opérations de secours**	**8 791 402**	**3 454 320**	**12 245 722**
21	Dimensionnement des moyens opérationnels	7 236 300	3 231 320	10 467 620
22	Organisation de la réponse opérationnelle	148 285		148 285
23	Gestion de l'alerte et coordination opérationnelle	1 406 816	223 000	1 629 816
3	**Les ressources**	**5 195 799**	**566 350**	**5 762 149**
31	Gestion administrative, juridique et financière	1 016 193	3 500	1 019 693
32	Gestion mobilière et immobilière	2 163 450	497 500	2 660 950
33	Gestion des ressources humaines	2 016 157	65 350	2 081 507
4	**Coordination, évaluation et démarche qualité**	**1 536 287**	**430 500**	**1 966 787**
41	Politique de santé et de sécurité au travail	460 777	141 000	601 777
42	Systèmes d'information	584 071	286 500	870 571
43	Communication	142 078	3 000	145 078
44	Encouragement du volontariat	216 776		216 776
45	Stratégie, évaluation et coordination	132 585		132 585
	TOTAL DEPENSES REELLES	**17 029 437**	**4 943 670**	**21 973 107**
	Opérations d'ordre	2 880 000	2 479 679	5 359 679
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**19 909 437**	**7 423 349**	**27 332 786**

8. Evaluation environnementale du budget primitif 2022

Pour la première fois, le SDIS réalise une évaluation environnementale de son budget (aussi appelée « budget vert »). La démarche vise à cartographier les dépenses ayant un impact significatif, neutre ou exerçant une pression sur l'environnement. Cette initiative novatrice apporte un nouvel éclairage au budget, en l'intégrant dans la démarche de développement durable de l'établissement. Le rapport correspondant figure en annexe.

Le Conseil d'Administration,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Instruction Comptable M61,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE :
Article 1er : d'approuver le projet de Budget Primitif 2022 voté par chapitre.
Article 2 : d'opter pour neutraliser les amortissements liés aux bâtiments comme l'autorise l'instruction comptable M61 à hauteur de 433 679 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement.
Article 3 : d'approuver la modification des crédits de paiements des AP/CP ouverts tel qu'indiqué dans les fiches jointes.
Article 4 : d'ouvrir une autorisation de programme 202213 « PPI Engins 2022-2027 » d'un montant de 9 510 900 € dont le détail est joint en annexe.
Article 5 : de proroger la durée de l'autorisation d'engagement « Plan de formation 2018-2021 » d'un an et d'augmenter en conséquence son montant à 3 662 859 € dans l'attente du vote du nouveau plan de formation.
Article 6 : d'autoriser le Président à assurer l'exécution du budget, à appeler les contributions, à lancer les procédures de consultation, à signer les marchés correspondants, à déposer les dossiers de demandes de subventions, à consulter les organismes bancaires et à souscrire les emprunts nécessaires au programme d'investissement ainsi qu'une ligne de trésorerie plafonnée à 1 000 K€, et à signer tout document du ressort de l'ordonnateur.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la télétransmission en Préfecture à la date figurant ci-dessous, et de la publication au RAA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
du Conseil d'Administration,

Olivier RICHEFOU

Signature électronique

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes
6, Allée de l'Ile Gloriette , CS24111, 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Ce recours peut être adressé par courrier au Tribunal par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Accusé de réception en préfecture
053-285300018-20211213-Delib20211213-2-D
Date de réception préfecture : 14/12/2021